Compte rendu réunion en Mairie de VIDAILLAT

Le 9/11/2021

Personnes présentes :

* Mme La Maire Martine LAPORTE -ML dans le texte-
* Mr Robert COUVREUR habitant de La Borderie (commune de Saint Pierre Bellevue) –RC dans le texte-
* Jean Claude CHAMPEYMOND Pprésident de VITHEC - JCC dans le texte-

11 hrs début de la réunion

Présentation par **JCC** de VITHEC, dans un premier temps qui a essentiellement pour vocation l’information ciblée aux habitants des 6 commune concernées par le Parc éolien « Sud Creuse » et également aux 11 communes environnantes .Cette information émanant de EDF Renouvelable et des municipalités, diffusée par un site internet ([www.vithec.fr](http://www.vithec.fr)) et plus tard par une « Gazette VITHEC, pour les habitants n’ayant pas accès à internet .

**ML** nous indique être très intéressée par l’installation d’éoliennes sur la commune de Vidaillat . Que le conseil municipal ayant été consulté, 10 membres s’étant prononcés pour et seulement 1 voix contre .

**ML** espère 3 à 4 éoliennes sur la commune essentiellement situées sur le secteur de la Forêt Belleville

**ML** dit que sa motivation principale est la diversité énergétique, l’éolien et le photovoltaïque participant à cette diversité . L’argent que rapportera ces éoliennes passe au second plan .

**ML** ne nie pas le coté non pilotable de ces productions alternative qui n’empêche pas la création ou le maintien d’autres modes de production d’électricité.

Aucun baux emphytéotiques et autres servitudes n’ont été demandé par EDF renouvelable à la commune de Vidaillat

**RC** explique que le changement passe également par une consommation d’électricité maîtrisée par les consommateurs et autre travaux d’isolations de l’habitat .

Pas d’objection de **ML**

Lorsque **JCC** indique que la municipalité de Saint Pierre Bellevue à indiqué, sur le dernier bulletin municipal, qu’aucun engagement de la commune ne sera pris sans avis de la population. **ML** indique qu’elle aurait pu également écrire cela sur le bulletin municipal qui est annuel à Vidaillat, et qu’elle pense qu’une consultation populaire sera organisée. A ce propos **ML** indique que sa préférence va à un vote en mairie mais que devra être différencié les habitants en résidence principale et ceux en résidence secondaire, prenant pour exemple un de ces administré occupant 1 mois par an sa résidence et qui a demandé que soient éteint les lampadaires la nuit afin qu’il puisse observer les étoiles .**JCC** indique que compte tenu de la personnalité de **ML,** la réponse a du être sans appel .

**JCC** s’insurge de cette différenciation que fait **ML** entre ces administrés qui payent tous leur impôts au même niveau ainsi que les autres charges d’eau et autres redevances .

**ML** indique que des réunions sont organisées avec les autres communes et que la hauteur des éoliennes ont été définie par EDF Renouvelable à 150 m et qu’elle a bien pris connaissance de la carte des zones d’implantation .

11hrs 50 fin de la réunion